

VILLE DE CAMON
28 rue du Chevalier Labarre
Occupation du domaine public

Le maire de la ville de Camon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de la route notamment l'Article L 411-1,

Vu la demande de Monsieur ROUSSEL Nicolas pour stationner un camion de déménagement sur le domaine public devant son domicile,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons pendant le déménagement.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur ROUSSEL Nicolas est autorisé à stationner un camion de déménagement sur le domaine public devant le 28 rue du Chevalier Labarre à CAMON du vendredi 02 septembre 2022 au samedi 03 septembre 2022,

Article 2 : Le camion sera stationné de manière à ne pas faire obstacle ni à l'écoulement des eaux, ni au libre accès des bouches à incendie et des propriétés riveraines. Il devra être signalé jour et nuit, un passage de 0,90 m de largeur devra être laissé sur le trottoir ou aménagé pour la sécurité des piétons. Il en est de même pour la dépose des matériaux.

ARTICLE 3 : Monsieur ROUSSEL Nicolas sera responsable pour tous les accidents ou incidents pouvant survenir du fait du déménagement et de l'entrave créée sur le domaine public.

ARTICLE 4 : Dès la fin de l'occupation, le permissionnaire devra nettoyer le domaine public et remettre en état à ses frais les dommages éventuels résultant de l'occupation.

ARTICLE 5 : La présente autorisation est précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence pour préserver du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics.

ARTICLE 6 : La présente autorisation ne dispense pas son bénéficiaire de se conformer aux dispositions édictées par le Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 7 : -Monsieur le Maire de CAMON,

-La Police Municipale, l'entreprise ou la personne exécutant les travaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont :

-Ampliation sera adressée à :

-Mr le Préfet de la Somme,

-La Police Municipale,

- M, ROUSSEL

-M. DUPUIS Hubert.

Fait à CAMON, le 30 Août 2022.

Le Maire,

Jean Claude RENAUX

Ar N° 2022.08.009

